

**COMPTE-RENDU**  
**de la Réunion du 23 JUIN 2014.**

Étaient présents : Mr FISCHER Didier, BIZZARRI Pascal, JEANJEAN Lillian, Mme HURLIN Cathia,

Monsieur HOFF Jean-Pierre, Monsieur MATHIEU Dominique, Mrs CUCHE Sébastien, Mr ZANGA Frédéric, Mme KASIDIS Estelle.

**Représentant la majorité des membres en exercice.**

Membres absents excusés : Mrs DEBRIN Jean-Luc et DE PAOLIS Sylvio.

Membres absents :

**Délibération N° 2016-177**

**Don de la société Ridonet Lorraine à la commune.**

Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la société Ridonet Lorraine fait un don à la commune s'élevant à 1 900 €. Ce don matérialisé par chèque bancaire n'impose ni conditions, ni charges à la commune. Conformément aux dispositions légales, il représente cinq pour mille du chiffre d'affaires HT de l'entreprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE le don de la Société Ridonet Lorraine s'élevant à 1 900.00 €.

AUTORISE le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

DEMANDE au comptable d'émettre le reçu correspondant au don.

**Délibération N° 2016-178**

**Logement communal sis à l'étage.**

**Revalorisation du loyer.**

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le logement sis au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment communal sera libre de tout occupant à la date du 31 juillet 2014. Madame RUZE Fatima a donné son préavis par courrier en date du 29 mai 2014. Monsieur le Maire propose de revaloriser le loyer mensuel de ce logement qui est actuellement de 387.60 €. Il précise que ce logement était auparavant conventionné. Le Conseil Municipal avait dénoncé la convention par délibération en date du 8 mars 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE en application de la loi N° 89-462 du 6 juillet 1989 de revaloriser le loyer mensuel du logement sis au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment communal à 400.00 €. Conformément à la réglementation, le loyer sera annexé sur la variation de l'IRL.

**Délibération N° 2016-179**

**Renouvellement du matériel informatique**

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ordinateur actuel est paramétré sous WINDOWS XP. Or depuis le 8 avril dernier,

Microsoft met fin à windows xp. De ce fait, il n'y aura plus de mise à jour.

Le matériel datant de plus de 5 ans, l'installation de Windows 7 réduira certainement la performance de celui-ci.

Par ailleurs, notre commune est tenue d'appliquer PESV2, (nouvelle dématérialisation des pièces comptables) avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Monsieur le maire propose de remplacer le matériel existant ordinateur et écran. Il présente la proposition commerciale remise par la Communauté de Communes du Saulnois. Il s'agit d'une commande groupée pour plusieurs communes.

Elle se compose ainsi :

- Ordinateur fixe.....528.00 € HT
- Ecran 23.6 pouces.....122.00 € HT
- Microsoft Office Home and Business 2013.....224.00 € HT

et de différents périphériques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'acheter le matériel informatique comme suit :

- Ordinateur fixe.....528.00 € HT
- Ecran 23.6 pouces.....122.00 € HT
- Microsoft Office Home and Business 2013.....224.00 € HT

**Montant total HT.....874.00 € HT**

DECIDE d'inscrire au budget primitif 2014 les crédits suivants :

**Opération ONA Article 2183 ..... 1 049.00**

#### Délibération N° 2016-180

#### Délibération modificative Budget Primitif 2014 COMMUNE.

Vote à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2014 :

#### Recettes de fonctionnement.

Article 777-042.....+ 0.15 €

#### Délibération N° 2016-181

#### Logement du presbytère. Réparations.

Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'entreprendre des travaux de réparation dans le logement du presbytère.

Il présente les devis de plusieurs entreprises :

- Laurent BAUQUE.....709.30 € HT
- SMC.....920.00 € HT
- MG ENERGIE.....888.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de retenir le devis de l'entreprise Laurent BAUQUE s'élevant à 709.00 € HT.

CHARGE le Maire de passer la commande des travaux.

#### DIVERS

#### - Mise en place d'une régie municipale.

Avant la création d'une régie d'avance, le Trésorier de la commune doit être consulté, afin d'obtenir son avis favorable.

Pour la préparation de la manifestation concerts du 7 septembre prochain, Monsieur le Maire propose de réunir la commission des fêtes au cours de la semaine 8.

#### - Extension de l'éclairage public dans la rue Sainte Marguerite – Devis.

Le conseil municipal décide de reporter sa décision.

#### - Demande de stationnement d'un commerce ambulancier.

L'assemblée municipale est favorable à l'installation d'un commerce ambulancier. Celui-ci pourrait être installé derrière l'Eglise.

- Une distribution de sacs translucides pour le tri sélectif aura lieu le SAMEDI 5 JUILLET de 10H00 à 12H00 à l'ancienne salle d'école. Mmes Kasidis et Hurlin remettent les sacs.

- Monsieur le Maire a constaté des dégradations dans le préau de l'ancienne salle d'école. L'assemblée municipale décide de prendre un arrêté d'interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique. La gendarmerie procédera ensuite à la verbalisation des infractions.

A Craincourt, le 28 JUILLET 2014.

Le Maire : Didier FISCHER

[WWW.CRAINCOURT.FR](http://WWW.CRAINCOURT.FR)